



**Séance extraordinaire du conseil municipal  
28 janvier 2019 à 17 h  
Procès-verbal**

**SONT PRÉSENTS**

Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale  
M. Daniel Cantin, conseiller municipal  
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale  
M. Jacques Gariépy, maire  
M. Normand Leroux, conseiller municipal  
Mme Véronique Martino, conseillère municipale  
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale

**SONT ABSENTS**

Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

Est également présent :

M. Jean Beaulieu, directeur général

\*\*\*\*\*

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
- 3 Administration et finances
  - 3.1 Autorisation - Aide financière - Évènement Les Beaux 4 heures - Fondation Martin Matte
- 4 Greffe et Services juridiques
  - 4.1 Autorisation de signature - Mandat au notaire - Acquisition des immeubles sis au 11, rue Principale
- 5 Ressources humaines
  - 5.1 Embauche - Directeur de Service de l'urbanisme
- 6 Levée de la séance

**2019-01-44 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019 soit adopté, tel que présenté.

**2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune intervention.

### **3 ADMINISTRATION ET FINANCES**

**2019-01-45      3.1    AUTORISATION - AIDE FINANCIÈRE - ÉVÈNEMENT LES BEAUX 4 HEURES - FONDATION MARTIN MATTE**

ATTENDU la tenue de l'événement « Les Beaux 4 heures » organisé par la Fondation Martin Matte, le 9 février prochain au Sommet Saint-Sauveur;

Il est proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription d'un nombre maximal de 4 participants pour l'événement « Les Beaux 4 heures », et ce, afin de verser une contribution financière jusqu'à concurrence de 1 200 \$ au bénéfice de la Fondation Martin Matte.

### **4 GREFFE ET SERVICES JURIDIQUES**

**2019-01-46      4.1    AUTORISATION DE SIGNATURE - MANDAT AU NOTAIRE - ACQUISITION DES IMMEUBLES SIS AU 11, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU la résolution 355-07-2018 adoptée par le conseil municipal le 16 juillet 2018, laquelle prévoit notamment que le directeur général soit autorisé à signer une offre d'achat portant sur les immeubles sis au 11, rue Principale;

ATTENDU l'imminence de la transaction immobilière à intervenir pour ces immeubles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville, tous les documents requis pour que la Ville se porte acquéresse des immeubles sis au 11, rue Principale, étant formés des lots 2 315 310 et 2 315 315, en contrepartie de la somme de 2 700 000\$;

QUE le conseil municipal mandate l'Étude des notaires Major & Ass. inc. pour instrumenter la transaction;

QUE les honoraires professionnels et débours soient à la charge de la Ville.

### **5 RESSOURCES HUMAINES**

**2019-01-47      5.1    EMBAUCHE - DIRECTEUR DE SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU le départ de la directrice par intérim du Service de l'urbanisme le 25 janvier 2019;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE M. Nicolas Meilleur soit embauché à titre de directeur du Service de l'urbanisme, selon les termes et conditions prévus au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines et ce, dès la première année;

QUE le salaire annuel de M. Nicolas Meilleur soit fixé selon l'échelon 10 de la classe 8 de la Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de

Saint-Sauveur;

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

**2019-01-48 6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 18.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques